

COMMUNICATION
N° 2024/136
AU CONSEIL COMMUNAL

Lignes directrices 2030

Bilan de mi-législature et mise en perspective

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

I. Introduction

Arrivée à la moitié de la législature en cours, la Municipalité présente son bilan intermédiaire dans la brochure figurant en annexe. Elle a souhaité cette année, au travers du présent document, y donner une importance particulière pour deux raisons principales.

Premièrement, la crise du début de législature a monopolisé l'attention et éclipsé la plupart des avancées pourtant majeures de ces trente derniers mois, à découvrir plus en détail à la lecture de la brochure. Nous pouvons citer ici quelques exemples pour illustrer le dynamisme de l'action municipale, appuyée par le Conseil communal : la création de deux nouvelles maisons de quartier, la mise en service du nouveau Centre de polices, la création de près de 300 nouvelles places d'accueil pré et parascolaire, l'obtention des crédits de réalisation pour l'école du Centre-Ville, la rénovation du centre sportif du Rocher ou la création du Complexe multisport et du Parc des sports de Colovray sans oublier l'adoption d'un règlement du personnel moderne, remplaçant un statut datant de... 1965 !

Deuxièmement, le montant de ces crédits d'investissements (près de 100 millions de francs en 2023), mérite aux yeux de la Municipalité d'être remis en contexte et explicité dans une vision globale de l'évolution de la Ville de Nyon et de sa situation financière. Ce document est ainsi présenté en « miroir » de la brochure annexée.

2. Contexte

Une qualité de vie (et de prestations) reconnue

L'un des principaux enseignements tirés des assises financières de la ville, organisées en 2019 pour trouver des pistes d'économies suite au refus de la hausse de la fiscalité, avait, paradoxalement, porté sur le nombre et la qualité des prestations délivrées par l'administration, unanimement saluées par l'ensemble des participant-e-s de tous bords. Qui ne souhaitaient en aucun cas y renoncer.

Or celles-ci ont été encore renforcées sur quasiment tous les plans, avec notamment la mise en service des infrastructures du parc et complexe scolaire et sportif du Cossy, avec la forte augmentation des places d'accueil parascolaire, l'agrandissement de l'Usine à Gaz, la construction du Centre de polices, un gros travail sur l'espace public (sentier du Cossy, chemin des Saules, aménagements des rives et de la place de la Gare, extension du square Perdtemps, animation de la Place des Marronniers, etc.).

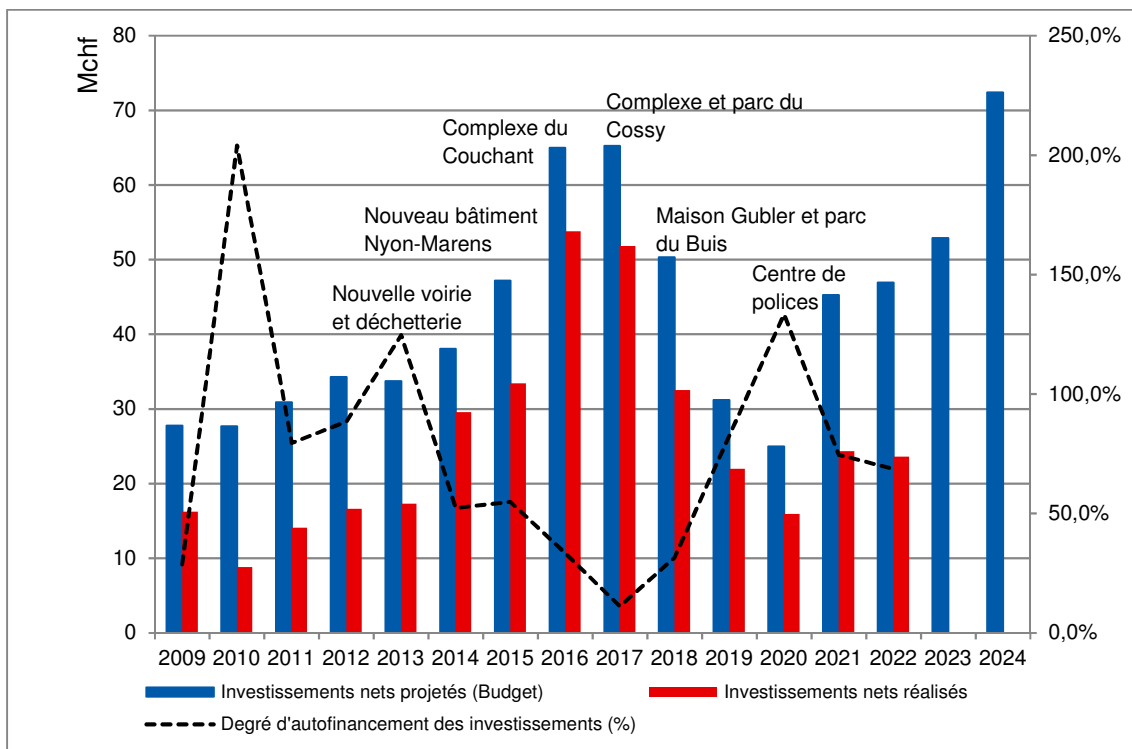
Avec un sentiment de sécurité qui n'est depuis longtemps plus un sujet, des infrastructures modernes et de qualité, des espaces publics très appréciés et utilisés, une offre culturelle et événementielle extraordinaire pour une ville de sa taille, un remarquable tissu associatif, une économie globalement dynamique, etc., Nyon est un lieu véritablement privilégié en matière de qualité de vie.

Et qui a su la préserver voire l'améliorer malgré un développement démographique intensif (entre 2013 et 2023, Nyon est passée de 19'000 à 23'400 habitant-e-s).

« Nyon 2030, ville proche et vivante »

C'est dans cet esprit de maintien et de renforcement de la qualité de vie, mais aussi du lien social et entre quartiers, de la proximité et de l'adaptabilité aux changements climatiques, que la Municipalité a pensé ses Lignes directrices ambitieuses, à la hauteur des défis qui attendent notre ville.

3. Investissements pour les générations futures



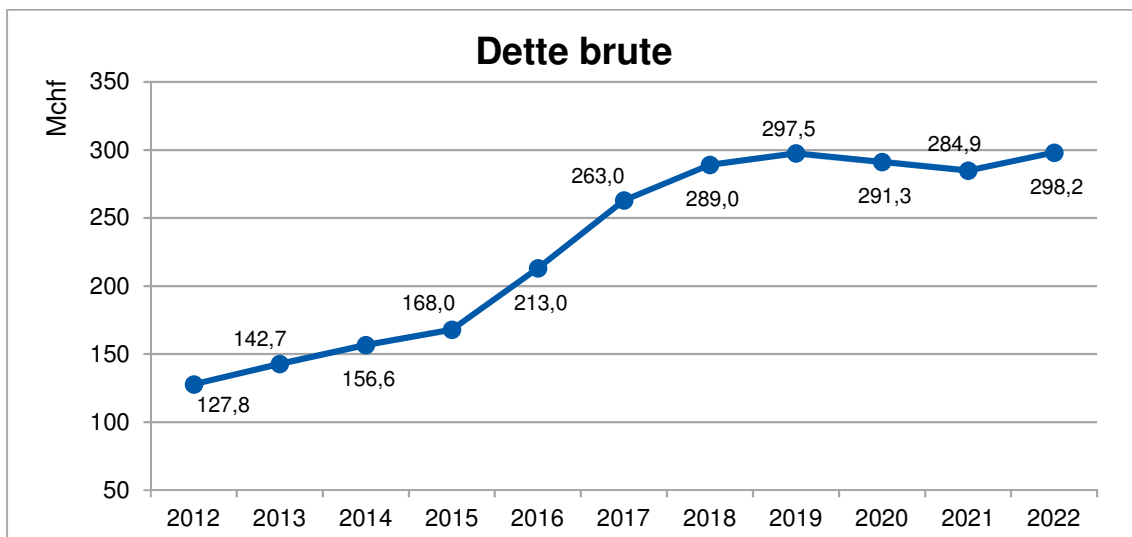
Construire l'avenir, entretenir le présent, rénover le passé

Le tableau ci-dessus, qui ne présente que quelques projets au regard des montants investis par année, illustre d'une part le côté cyclique des investissements et, d'autre part, les fronts auxquels la Ville doit simultanément faire face : entre rénovations conséquentes et développement d'infrastructures nouvelles répondant aux besoins d'une population en constante augmentation.

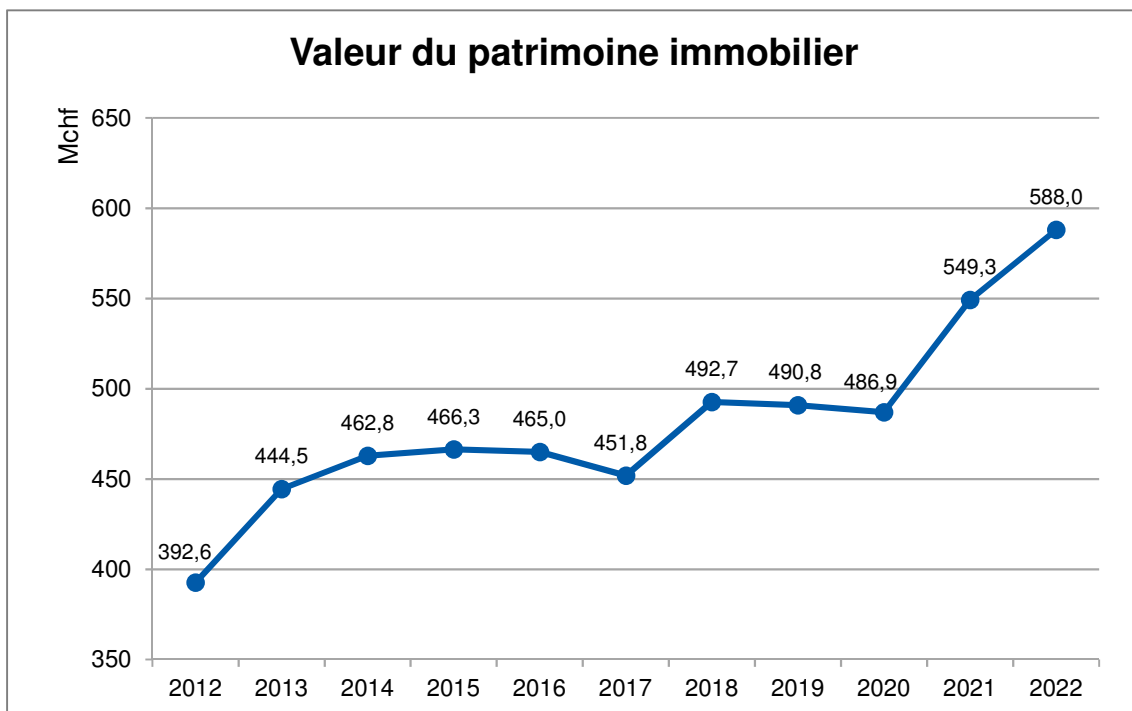
Mais il permet peut-être aussi d'atténuer le vertige potentiellement lié à l'obtention récente des crédits de construction pour l'école du Centre-Ville, le complexe sportif du Rocher et bien sûr le Complexe multisport et le parc de Colovray, dont les montants d'investissements (à hauteur de 80 millions) seront bien évidemment lissés dans les années à venir.

A cet égard, et même si une hausse de la fiscalité aurait permis d'améliorer la marge d'autofinancement (cf. chapitre suivant), l'état de la dette reste supportable, particulièrement en regard de l'augmentation de notre patrimoine administratif et financier.

Pour simplifier, on peut affirmer que les générations futures hériteront d'un patrimoine extrêmement important, avec une hypothèque tout à fait raisonnable, même si la Municipalité l'aurait souhaitée un peu moins élevée.

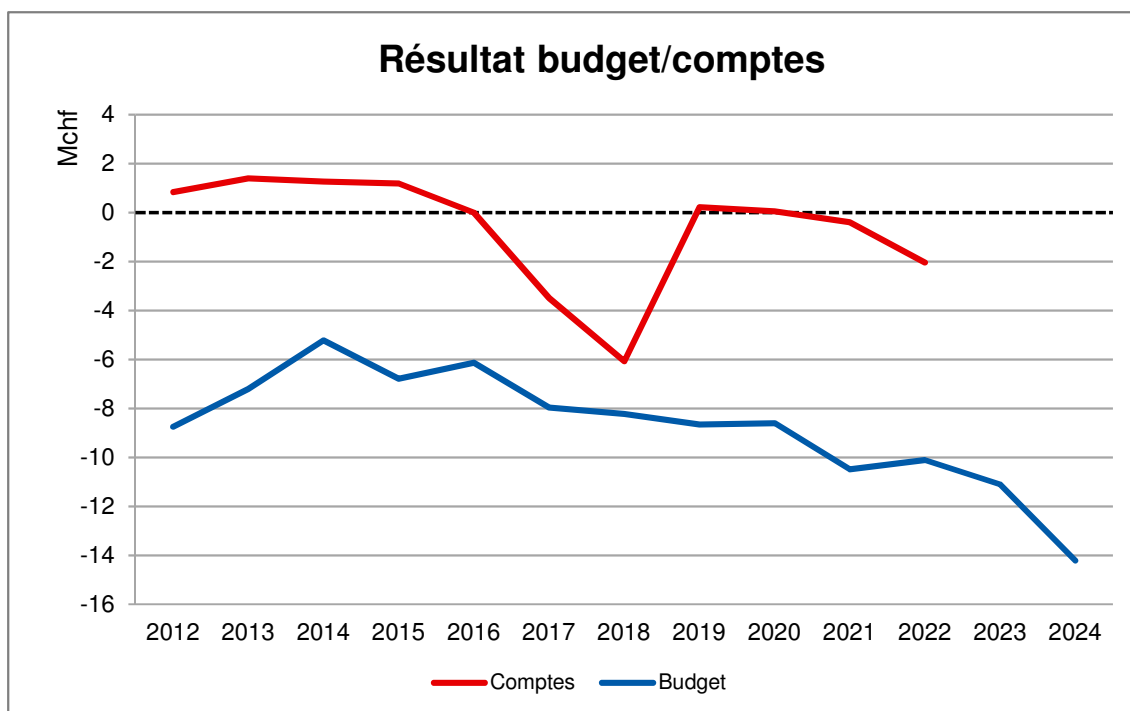


Il semble bon de préciser ici d'une part que contrairement à bon nombre d'autres villes, Nyon possède ses propres Services industriels. Elle dispose d'autre part d'infrastructures conséquentes liées à son rôle de ville-centre, et qui bénéficient à un large bassin de population.



A relever pour ce tableau qu'il présente uniquement la valeur d'estimation de l'Etablissement Cantonal d'Incendie du parc immobilier de la Ville, sans lien avec les prix du marché, et surtout sans la valeur des terrains ni des infrastructures (routières, réseaux, etc.). A titre d'exemple, il faut savoir que la valeur « marchande » des Services industriels et de leurs réseaux est estimée à environ 100 millions de francs (+/- 25%).

4. Evolution des charges de fonctionnement



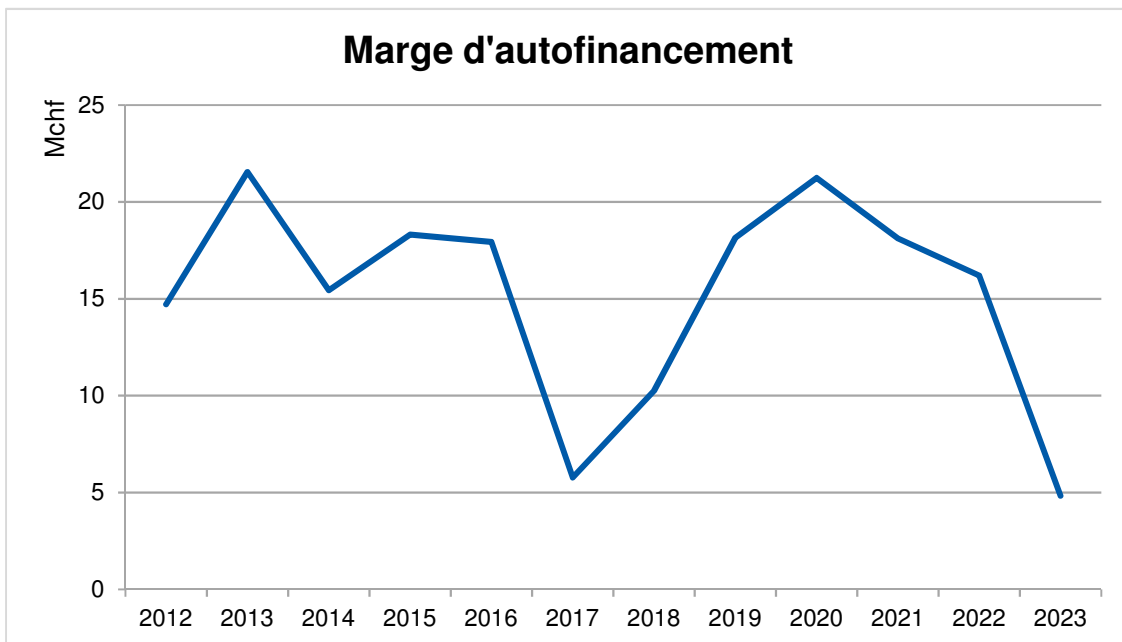
Au-delà de démontrer la faible visibilité que les communes ont sur les prévisions de leurs recettes fiscales, ce tableau dont les courbes sont certes préoccupantes, doit tout de même être relativisé.

D'une part, les budgets 2023 et surtout 2024 sont fortement impactés par la mise à niveau du nombre d'employé-e-s (qui avait été artificiellement contenu jusqu'en 2022, cf. préavis N° 2022/95) et l'entrée en vigueur, en 2024, du nouveau Règlement du personnel. D'autre part, ils ne tiennent pas totalement compte de la nouvelle péréquation qui – loin d'être la panacée pour les villes-centres comme Nyon – devrait tout de même atténuer quelque peu la charge péréquative.

Ville	Résultat	Comparaison B2023-B2024	Marge d'autofinancement	Comparaison B2023-B2024
Nyon	Résultat : - 14,2 mio Charges : 271,8 mio	- 3,1 mio	0,1 mio	- 4,7 mio
Morges	Résultat : -10,3 mio Charges : 166,1 mio	Similaire à 2023	1,1 mio	- 1 mio
Montreux	Résultat : -5,1 mio Charges : 161,7 mio	+ 1,5 mio	0,7 mio	+ 0,4 mio
Payerne	Résultat : -2,3 mio Charges : 51 mio	- 0,6 mio	1,6 mio	- 0,4 mio
Yverdon	Résultat : - 9 mio Charges : 311,1 mio	+ 0,2 mio	9,9 mio	+ 1,5 mio
Aigle	Résultat : - 1,3 mio Charges : 54,3 mio	- 1,2 mio	2,1 mio	- 1,3 mio
Vevey	Résultat : - 8 mio Charges : 170,6 mio	+ 0,7 mio	1,2 mio	+ 2,5 mio
Lausanne	Résultat : - 76,5 mio Charges : 2,2 mio	+ 4,9 mio	2,4 mio	- 46,3 mio
Gland	Résultat : - 2,1 mio Charges : 80,3 mio	+ 1,6 mio	3,8 mio	+ 2,5 mio
Prangins	Résultat : - 4,7 mio Charges : 40,6 mio	- 2,4 mio	- 2,7 mio	- 2,4 mio
Renens	Résultat : - 6,1 mio Charges : 133, 1 mio	- 0,1 mio	0,1 mio	Similaire à 2023
Rolle	Résultat : - 7,7 mio Charges : 76,6 mio	- 0,5 mio	- 4,4 mio	+ 0,1 mio

Enfin, même si comparaison n'est pas raison, on peut constater (cf. tableau ci-avant) que plusieurs communes connaissent des situations délicates. A noter par exemple que Lausanne a vu sa marge d'autofinancement (colonne de droite) diminuer de 46 millions entre 2023 et 2024, ou que Prangins a un déficit de 4.7 millions sur un budget de 40.6 millions. Relevons en passant que la commune bénéficiant de la plus grande marge d'autofinancement est aussi celle à qui bénéficie le plus de la péréquation actuelle.

Malgré ces éléments qui permettent de mettre en perspective la situation nyonnaise, la Municipalité reste préoccupée par sa marge d'autofinancement, dont on voit la courbe ici :



En effet, même si l'on constate que celle-ci est très fluctuante, la faiblesse de la marge d'autofinancement impose logiquement de recourir à l'emprunt pour financer les investissements. Or même si l'état de la dette est encore soutenable (~300 MCHF pour un plafond à 380 MCHF), la Municipalité vient de constituer une taskforce visant à trouver de nouvelles recettes, partageant en cela les préoccupations légitimes du Conseil communal. Tout en sachant que la marge de manœuvre pour les taxes et émoluments est mince, elle a d'ores et déjà identifié des pistes intéressantes, par exemple sur les taxes d'anticipation sur le domaine public.

Enfin, même si les prévisions économiques et financières sont relativement hasardeuses, la Municipalité estime que les qualités intrinsèques de Nyon – situation géographique, attractivité, infrastructures, dynamisme économique, etc. – conjuguées aux effets d'un équilibrage entre communes et à terme d'une meilleure reconnaissance du rôle des ville-centres, lui permettent d'envisager l'avenir avec sérénité sur le plan financier.

Il n'en demeure pas moins que la Municipalité se doit de poursuivre un difficile travail de priorisation des investissements à prévoir pour accompagner le développement démographique et économique de la ville.

5. Conclusion

Comme dit en introduction, cette communication complète la brochure du bilan à mi-législature, pour mieux exposer les enjeux auxquels notre Ville doit faire face.

Ne serait-ce que pour savoir, au-delà des très belles avancées déjà réalisées – et eu égard à son patrimoine – que Nyon a les moyens de relever les nombreux défis qui l'attendent, pour arriver en 2030 à rester une ville proche et vivante.

Tout en ayant certainement d'ici-là largement franchi le cap des 25'000 habitant-e-s.

Ainsi adopté par la Municipalité dans sa séance du 5 février 2024.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic :



Le Secrétaire :

Daniel Rossellat

P.-François Umiglia

Annexe

- Brochure « Lignes directrices 2030 – bilan de mi-législature »